

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 21 mars 2025

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Lundi 07 avril 2025 à 18h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Vote du compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Vote des 3 taxes
- Questions diverses :

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maissemy



COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les sept avrils à dix-huit heures, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 21/03/2025, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Freddy LAMOUREUX, Karine POURPLANCHE, Catherine DUBOIS, Gaëtan HOUSSIN

Absent : Hubert DELALIEU

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	8
Absents	1
Votants	8

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DUBOIS Catherine est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance à 18h03 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2025, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Madame SARDINI Marie-Ange, Conseillère Municipal et doyenne de celui-ci, présente le compte financier unique 2024, l'affectation de résultat.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame SARDINI Marie-Ange expose le compte financier unique 2024 assistée par la secrétaire de mairie, la délibération d'affectation de résultat.
Nous passons au vote du compte financier unique 2024, Madame le maire ne prend pas part au vote celui-ci est adopté à l'unanimité à (8 voix POUR).

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

• L'excédent de fonctionnement pour 2024 s'élève à	55 827.86€
• Le déficit d'investissement pour 2024 s'élève à	5 453.05€
• Le compte 1068 investissement recette s'élève à	5 453.05€
• L'affectation à l'excédent reporté au compte 002 s'élève à	50 374.81€

Nous passons au vote de l'affectation de résultat 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité à (8 voix POUR).

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les 3 taxes sur le bâti, non bâti et les résidences secondaires.

Cela donnera les taux suivants pour :

- Le bâti sera de 45,77 %
- Le non bâti sera de 23,72 %
- Les résidences secondaires seront de 12,98 %.

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité (8 voix pour).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur DELALIEU Hubert a rejoint le conseil municipal.

Madame le Maire présente les chapitres du budget primitif 2025 assistée par la secrétaire de mairie et donne des explications aux questions posées.

Nous passons au vote du budget primitif 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité à (9 voix POUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Madame Le Maire a clos le Conseil Municipal.

Fin de séance à 18h34.

Pour extrait conforme,
Affiché le 09 avril 2025
Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2025-09

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 07 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 08

Pouvoirs : 00

Absent : 01

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Karine POURPLANCHE

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Madame Marie-Ange SARDINI expose le Compte Financier Unique assistée par la secrétaire de mairie.

Le compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Saint-Quentin) laisse apparaître un résultat de clôture de :

- Fonctionnement : 55 827.86 €
- Investissement : - 11 887.16 € (avant prise en compte des Restes à réaliser)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVÉ le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de MAISSEMY

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,



Le Maire
Régine MICHAUT

DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-10

L'an deux mil vingt cinq, le lundi 07 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 08

Pouvoir : 00

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Karine POURPLANCHE

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Karine POURPLANCHE

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Absents :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

AFFECTATIONS DU RESULTAT 2024

- L'excédent de fonctionnement pour 2024 s'élève à 55 827.86 €.
- Le déficit d'investissement pour 2024 s'élève à 5 453.05 €.
- Le compte 1068 investissement recette s'élève à 5 453.05 €.
- L'affectation à l'excédent reporté compte 002 s'élève à 50 374.81 €.

Le Conseil Municipal adopte ces affectations à l'unanimité (8 voix pour).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



COMMUNE DE MAISSEMY

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation... 21/03/2025.....

Séance du 04/04/2025 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. THIERRY LAMBERT, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		63 187,99 €	8 644,85 €		0,00 €	54 543,14 €
Part affectée à investiss	8 644,85 €				8 644,85 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	137 910,47 €	139 195,19 €	25 115,38 €	21 873,07 €	163 025,85 €	161 068,26 €
Totaux	146 555,32 €	202 383,18 €	33 760,23 €	21 873,07 €	#VALEUR !	215 611,40 €
Résultat de clôture		55 827,86 €	11 887,16 €			

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

0,00 €
6 434,11 €

5 453,05 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Prefecture de
..... le

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

5 453,05 € au compte 1068 (recette d'investissement)

50 374,81 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme.
Le Président



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-11

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 07 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 09

Pouvoir : 00

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Karine POURPLANCHE

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire présente les chapitres du budget primitif 2025 et donne des explications aux questions posées.

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2025 à l'unanimité (9 voix pour).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-12

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 07 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 08

Pouvoir : 00

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Karine POURPLANCHE

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Absents :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les 3 taxes sur le bâti, non bâti et les résidences secondaires.

Cela donnera les taux suivants pour :

- le bâti sera de 45,77 %
- le non bâti sera de 23,72 %
- les résidences secondaires seront de 12,98 %.

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité (8 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 452 MAISSEMY
ARRONDISSEMENT : 02 SAINT QUENTIN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT QUENTIN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	162 319	45,77	136,25	167 600	76 711	45,77	76 711
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 279	23,72	126,20	51 500	12 216	23,72	12 216
Taxe d'habitation (TH)	7 104	12,98	52,28	7 200	935	12,98	935
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					89 862		89 862
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	89 862				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 392	0	0	-19 449	-18 057

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
89 862		-18 057		71 805

À LAON

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
NOEL LEDON

Le

Pour la Préfecture,

Le 07/04/2025

Pour la Commune





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 452 MAISSEMY
 ARRONDISSEMENT : 02 SAINT QUENTIN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT QUENTIN

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	34
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

1 358

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
 b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	2 130

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	8 614
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	7 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,735604
d. Taux FB commune 2020	12,17
e. Taux FB département 2020	31,72

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	54,62	136,55	0,30400	136,25
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	32,77	127,70	1,50000	126,20
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,06	59,70	7,42000	52,28
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,61
b. Taux maximum de la majo	0,630

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

20,84